

Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Vai de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 22 février 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **22 février à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **16 février 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DÉTHOU – M. FELICANI – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN – MME PANO
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M MEDART
<i>Livardun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – MME GUENSER – M. HUET – M. KOCH – MME VILLEMIN
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Livardun</i>	M. DOSE à MME GUENSER
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Frouard</i>	MME DROUOT
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°05 – DA du 22/02/2018

Rapporteur : M. HUET

**Services de transport communautaire – calendrier de la procédure
de renouvellement du futur contrat de service**

Par une délibération du Conseil communautaire du 22 juin 2017, le Bassin de Pompey actait l'adhésion au groupement d'autorités concédantes, porté par le Syndicat Mixte des Transports Suburbains de Nancy, pour renouveler les contrats de service de transport suburbains et communautaires.

La convergence des calendriers et les interdépendances fortes entre les deux réseaux ont conduits, conformément à la feuille de route du syndicat, à étudier la possibilité d'une procédure commune visant à accroître la performance des réseaux et assurer une meilleure gestion des correspondances.

La Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois, récemment constituée en Autorité Organisatrice de la Mobilité, a également rejoint le groupement en vue d'organiser les transports sur son territoire, en cohérence avec ceux du réseau suburbains.

L'objectif de cette procédure commune porte principalement sur une meilleure coordination des réseaux entre eux afin d'offrir aux usagers un service de transport performant tout en assurant une maîtrise et une optimisation des coûts par la recherche de potentiels de mutualisation.

L'expérience de l'intégration tarifaire et la mise en cohérence des réseaux effectuées depuis ces dix dernières années témoignent de la nécessité de poursuivre vers davantage de coordination et d'intégration des réseaux entre eux afin de répondre aux enjeux de mobilités du bassin de vie de l'agglomération de Nancy.

Afin de mener à bien la procédure de lancement des contrats, le syndicat mixte s'est adjoint les services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au cabinet Maryline Bessone Conseil.

La première étape consistant à dresser l'état des lieux des différents lobes du réseau SUB et du réseau SIT est désormais achevée. Cette synthèse est jointe à la présente délibération.

La suite de la procédure est conditionnée par les échéances des contrats en cours entre les membres du groupement et les prestataires de transport :

-Le Syndicat Mixte a confié l'exploitation de son réseau de transport et du partage des recettes de l'intégration tarifaire à KEOLIS PAYS NANCEEN (KPN), dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public conclu initialement du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2017, prolongé à ce jour jusqu'au 31 décembre 2018. Le régime financier est celui de la contribution forfaitaire.

Le Bassin de Pompey a délégué la gestion de son réseau de transport collectif LE SIT à KEOLIS BASSIN DE POMPEY (KBP) dans le cadre d'un contrat de Marché Public (lot 1 Lignes régulières et lot 2 transport à la demande) conclu pour une durée de 5 ans du 1^{er} mars 2014 au 28 février 2019 (tranche ferme et tranche conditionnelle).

Le calendrier va donc s'accélérer pour permettre la continuité des services de transport à l'échéance de ces contrats :

- de mars à mai 2018 : définition des contours et des objectifs du futur service de transport pour préparer la consultation des candidats
- avril 2018 : délibération des membres du groupement sur le choix du mode gestion (délibération proposée au Conseil Communautaire du 5 avril pour le Bassin de Pompey)
- avril à juin 2018 : sélection des candidats agréés à remettre une offre
- de juin 2018 à mars 2019 : analyse des offres et choix du futur prestataire.

Ce calendrier, dont les phases seront précisées au fur et à mesure de l'avancée de la procédure, nécessite d'engager dès les mois de mars le travail sur la définition du futur service de transport sur le territoire du Bassin de Pompey.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Après avis favorable de la Commission Transports et Mobilité du 21 février 2018,
- Après avis favorable du bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ACTE le calendrier de la procédure de renouvellement du futur contrat de service de transport.

ENGAGE la démarche de définition du futur service de transport au sein du groupement d'autorités concédantes porté par le Syndicat Mixte des Transports Suburbains de Nancy dans l'optique d'une coordination et d'une gestion performantes et optimales.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20180222-05-AI
Date de télétransmission : 08/03/2018
Date de réception préfecture : 08/03/2018